

SOYEZ VIGILANTS CHEZ VOUS ET AUTOUR DE CHEZ VOUS!

- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous! En cas d'absence, pensez à fermer vos volets côté jardin.
- Les jours de beau temps, évitez de laisser les fenêtres ouvertes sans surveillance.
- La nuit, ne laissez aucun accès ouvert ou entrebâillé (fenêtre, velux...)
- Soyez attentif dans votre rue ou votre quartier et signalez tous mouvements/bruits inhabituels ou présences suspectes à la police, devenez voisins vigilants.
- Méfiez-vous des entreprises qui souhaitent intervenir chez vous pour des travaux (ramonage, ravalement...) privilégiez des entreprises reconnues ayant pignon sur rue. Exigez une carte professionnelle. En ce qui concerne EDF, Veolia, ces entreprises vous adressent toujours un courrier avant chaque visite.
- Ne laissez pas un inconnu entrer dans votre domicile (il pourrait être en phase de repérage)
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre domicile, changer immédiatement vos serrures.
- Conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur et les mettre en lieu sur (ex coffre à la banque).
- Photographiez vos objets de valeur c'est augmenter les chances de les retrouver et faciliter vos démarches auprès de votre assureur en cas de vol.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE : FAITES LE 17

- Si les cambrioleurs sont encore sur place, NE PRENEZ PAS DE RISQUES INCONSIDERES, privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...)
- Ne touchez à rien!
- Avant l'arrivée de la police : Protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre, sous peine de détruire les indices laissés par les cambrioleurs.
- Interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Faites opposition auprès de votre banque (chèquiers et cartes de crédit dérobés).
- Déclarez le vol à votre assureur.
- Déposez plainte au commissariat de Police de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité. Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

SOYONS VIGILANTS CAMBRIOLAGES

LES BONS REFLEXES



COMMUNE DE
BÉNÈSSE-MAREMNE



CONSEILS POUR BIEN SECURISER MON DOMICILE

Je m'absente pour une longue
durée de chez moi :

- **Verrouillez tous les accès** (fenêtres, portes, portails, garages, vérandas...)
- Equipez votre porte d'un système de fermeture multipoint.
- Ne laissez pas d'objets à l'extérieur de votre domicile qui permettraient aux malfaiteurs d'accéder à une fenêtre.
- Ne pas laisser de message sur votre répondeur et sur les réseaux sociaux indiquant votre absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Installez dans la mesure de vos moyens des systèmes de sécurité : Alarmes, télésurveillance.
- Prévenez une personne de **confiance** de votre entourage (famille, ami, voisin...)
- **Faites illusion** en laissant des signes de présence (éclairage automatique, ouverture des volets par un proche...)
- Partez tranquille en utilisant **L'Opération Tranquillité Vacances**.

Le formulaire O.T.V est à télécharger sur le site de la Ville www.benesse-maremne.fr

ou à l'accueil de la Mairie, il est à retourner rempli à la Police Municipale.

Je m'absente que quelques
instants de chez moi :

- **Verrouillez tous les accès** (fenêtres, portes, portails, garages, vérandas...)
- Fermez votre porte à clé !
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans un pot de fleurs.
- Ne laissez aucun message sur votre porte indiquant un prochain retour.
- Placez en lieu sûr, hors de vue et éloignés de l'entrée, vos bijoux, cartes de crédit, sac à main, objets facilement transportables.

INFO +

**LE DÉPÔT DE PLAINTÉ APRÈS UN
CAMBRIOLAGE EST ESSENTIEL.
LES CAMBRIOLAGES ONT
SOUVENT LIEU EN JOURNÉE ET
DURENT MOINS DE 5 MINUTES!**

**VOUS ÊTES VICTIME
D'UN CAMBRIOLAGE :**

**FAITES LE 17, LE 112
OU**

**POLICE
MUNICIPALE DE
BENESSE-
MAREMNE
06 73 37 74 18**

COMMUNE DE | 
BENESSE-MAREMNE | Bénèsse
Maremne



*Pour plus de
renseignement rendez-
vous sur le site
[www.benesse-
maremne.fr](http://www.benesse-maremne.fr)*